
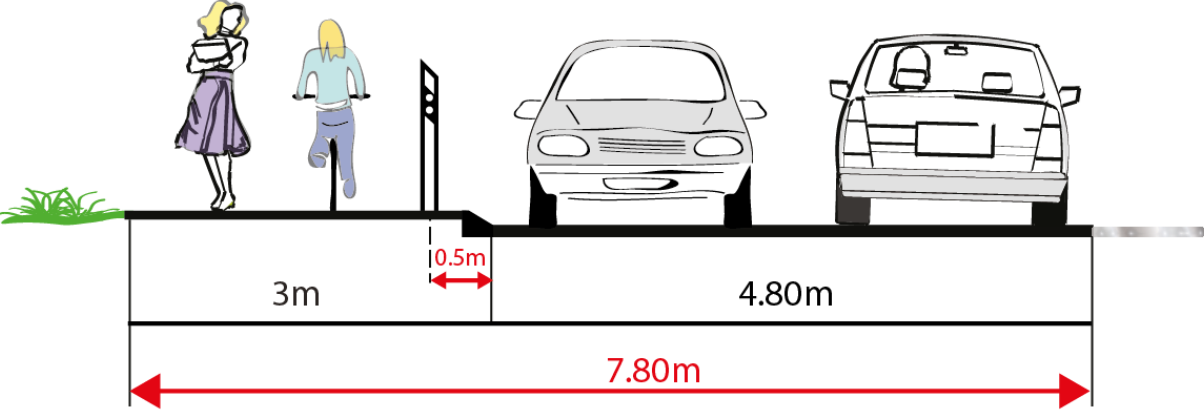


<b>MESURE M5.1</b>	<b>VETROZ / REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LA GARE</b>	
<b>Thématique(s)</b> M5 - Améliorations des liaisons locales de mobilités douces	<b>Priorité : A</b>	
<b>Territoire concerné :</b> Vétroz <b>Maitre d'ouvrage :</b> Vétroz		
<b>Mesure du PA2 en relation :</b> - <b>Mesure du PA3 corrélée / liée :</b> M5.7 - Vétroz / Réaménagement du réseau local de MD M6.2 - Vétroz / Route des Ateliers <b>Autres coordinations :</b> -		
		
 <p>Source : Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016</p>		

## INTENTION

### Etat actuel

L'Avenue de la Gare est un axe transversal majeur reliant la gare d'Ardon au centre de Vétroz. Sur sa partie hors milieu urbain, l'Avenue passe au milieu des vignes et ne possède pas le gabarit suffisant au croisement de deux véhicules légers et elle n'est pas équipée pour les cheminements de mobilité douce. Un long tronçon en ligne droite est propice aux accélérations des véhicules, ce qui met en danger les mobilités douces. La limitation des vitesses est de 50 km/h sur l'ensemble de l'Avenue.

### Données quantitatives

TJM - Avenue de la Gare : -

### Objectifs

- Encourager l'usage de la mobilité douce
- Sécuriser les cheminements de MD
- Séparer les types de trafics
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés
- Offrir une alternative aux déplacements en TIM

### Description de la mesure

L'Avenue de la Gare est réaménagée de manière à sécuriser les cheminements piétons et cyclistes. Pour cela, un trottoir mixte bidirectionnel est créé le long de cette route. Le gabarit de la chaussée devra être légèrement élargi, pour implanter ce trottoir large d'au moins 3.50 mètres.

Une bordure de trottoir biaise permettra aux véhicules de monter légèrement sur le trottoir pour se croiser. Des éléments de type borne ou potelet seront régulièrement implantés près de cette bordure, afin d'éviter que le trottoir ne devienne une bande de roulement pour véhicules.

## EVALUATION

### Opportunité

Relier la gare d'Ardon au centre du village de Vétroz par un itinéraire sécurisé de mobilités douces est un enjeu du projet d'agglomération qui tend à créer des liaisons intercommunales. Cet aménagement s'inscrit également dans le Plan directeur de la mobilité douce de la commune, qui propose une restructuration de l'ensemble du réseau MD.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration du réseau routier car création de points de croisement
- amélioration de l'accessibilité en MD à la gare d'Ardon et au village de Vétroz
- amélioration de l'intermodalité en encourageant les déplacements MD depuis/vers une gare
- amélioration du trafic de loisirs à travers les vignes.

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- amélioration directe de la sécurité des usagers de mobilité douce.

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile.

**Degré de maturité : 1**

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) :** Vétroz, concept de mobilités douces, team+, 2016

<b>REALISATION</b>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b> Date prévue du début des travaux : 2020 Date prévue de la mise en service : 2021	<b>Calendrier de remise de l'avant-projet</b> Etude d'opportunité et de faisabilité réalisée Etudes de détail et d'avant-projet: 2017-2018
<b>Coûts</b> Coûts estimés : CHF 588 000.- HT	
<b>Financement</b> Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Commune	